



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ GROUPE,

Comité de Coordination
FO PCA

La négociation avance !

Juillet 2011

Vendredi 1^{er} juillet, l'ensemble des partenaires sociaux s'est réuni afin de discuter d'un projet de cahier des charges qui sera proposé à différents organismes assureurs (Preneurs de risques).

Ce projet a été construit par un groupe de travail composé des organisations syndicales ayant accepté de poursuivre la négociation **sans pour cela donner son aval à la Direction**. Dans cette limite, **FO** fait partie de ce groupe de travail.

Caractéristiques du Projet

- ⇒ **Un régime unique** Cadres & Non Cadre.
FO a rappelé que nous n'avons plus le choix car la législation interdira bientôt 2 régimes obligatoires dans une même entreprise.
- ⇒ Deux possibilités de contrats ont été proposées aux organismes assureurs avec en plus une option possible, le contrat « **isolé famille** » pour les célibataires ou conjoints(es) salariés(es).
 - **Famille Sécurité Sociale** : le contrat inclut uniquement les membres de la famille rattachés au numéro Sécurité Sociale du salarié.
 - **Famille élargie** : le contrat inclut l'ensemble des membres d'une même famille (PACS, concubins, vivant sous le même toit)

Pour FO, le contrat retenu devra être le plus favorable pour la majorité des salariés (75 000 contrats).

- ⇒ **Retraités** : Chaque retraité, rattaché à une mutuelle du Groupe (MES Sochaux, Mutuelle de Poissy...) ou partant en retraite se verra proposer un contrat de complémentaire santé, adapté à sa situation, tout en conservant la protection Evin (impossibilité pour le preneur de risques, la mutuelle, de résilier le contrat avec un plafonnement de la cotisation).

Pour FO les prestations de base proposées se doivent d'être justes, efficaces et performantes :

- ⇒ Consultations généralistes ou spécialistes : 23€ - Dépassements pris jusqu'à 62 € pour le généraliste et à 84€ pour un spécialiste ou professeur.
- ⇒ Pharmacie : 100% ticket modérateur avec le tiers payant.
- ⇒ Laboratoires / Radiologie : avec le tiers payant.
- ⇒ Optique : Prise en charge « monture + verres » allant de 270 € à 740 € selon la correction des verres.
- ⇒ Dentaire : Encore en négociation. La prise en charge des prothèses serait de l'ordre de 550 €.
- ⇒ Hospitalisation : Prise en charge à 100% des Frais Réels. **FO** a estimé qu'une mutuelle solide doit couvrir les aléas les plus graves de la vie et que les salariés ne doivent pas choisir leur hôpital, lorsqu'ils le peuvent, en fonction de leur mutuelle.

Cotisation salarié :

Moyenne inférieure à 50 € (isolé famille 30 à 35 €, familiale élargie 50 à 60 €) après la déduction de la participation employeur.

FO se battra pour augmenter la participation de l'employeur.

L'ensemble des partenaires sociaux est d'accord pour soumettre ce projet à différents prestataires (institutions de prévoyance, mutuelles, assurances,) :

- ⇒ 12 Août : Réception des offres de preneurs de risques
- ⇒ 12 Août – 8 Septembre : Dépouillement des offres
- ⇒ 12–16 Septembre : Soutenance des candidats
- ⇒ 18-30 Septembre : Choix du gestionnaire et du preneur de risques définitifs
- ⇒ 30 Octobre : Négociations de l'accord pour éventuelle signature
- ⇒ Avril 2012 : Mise en place du régime de prévoyance (si accord)

**La sécurité sociale de demain ne sera plus comme avant.
c'est la raison pour laquelle**

FO se battra pour réussir cette négociation.

**REFUSER de négocier,
c'est envoyer les salariés dans la misère !**